

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 67571 du 12 novembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1928015S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 80560 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828660S);
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2019:

Billard Sébastien NIGEND : 157 370 NLS : 8 014 405

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2019:

Anquet Jean-Michel NIGEND : 153 402 NLS : 8 011 403

Baudrant Anne NIGEND : 129 374 NLS : 5 283 806

Gossart Denis NIGEND : 139 970 NLS : 5 296 127

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2019:

Lelong Déborah NIGEND : 183 112 NLS : 8 033 853

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL